



## Compte-rendu de la 2<sup>ème</sup> commission d'avancement ouvrier 2013

Cette 2<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le Jeudi 11 Octobre.

D'entrée de jeu, la CFDT a mis en cause la légitimité du représentant FO présent (titulaire en arrêt maladie et suppléant en mission à Brest) alors qu'une demande avait été faite auprès de la direction. Ce mauvais esprit a perduré durant toute la séance...

### **Groupe VII :**

En effet, lors des discussions d'accès au groupe VII, la CDFT a voulu remettre au goût du jour la réglementation ouvrière (1 poste à pourvoir= 2 candidats à présenter), et par conséquent les reliquats, principe abandonné par tous les syndicats et la direction depuis environ 10 ans.

Cette remise en cause, n'avait pour but que de présenter leurs derniers adhérents (âgés de 30 ans) pour qu'ils puissent accéder à ce groupe dès cette année. Adhérents qui, de toute façon auraient bénéficié d'un changement de catégorie dès l'année prochaine, puisque les organisations syndicales et la direction se sont mis d'accord sur l'extinction de la 6<sup>ème</sup> catégorie pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. **En conséquence, il y aurait 48 candidats pour 32 places...**

Si, suite à la demande de la CFDT, Paris applique la législation dans sa globalité, ce sera au détriment des personnels les plus âgés et en faveur des plus jeunes.

Ceci remet en cause les principes de l'avancement de ces dernières années : privilégier l'âge dans le choix de certains candidats (certains ont 57 ans !!!!), et dans le pire des cas, réinstaurer le 25% au choix et 75% à l'essai (pour rappel : passage en choix= passage en VII<sup>ème</sup> catégorie mais 5<sup>ème</sup> échelons !!!). **La CDFT est prête à condamner des personnels à partir en retraite sans être au maximum de leur catégorie.**

De ce fait, la liste des candidats n'a pas été entérinée, car la direction doit prendre avis auprès du siège. Beaucoup de bruit pour 2 personnes qui seraient de toute façon passées l'année prochaine. Affaire à suivre....

**La CGT s'est fermement opposée à cette remise en cause, en mettant en avant l'aspect négatif pour les candidats les plus âgés.**

### **Groupe HG :**

La CDFT avait décidé une fois de plus de marquer cette campagne et n'a pas respecté les principes de fonctionnement sur les votes bloqués au détriment des réserves proposées par la CGT. C'est sans nul doute lié au fait qu'elle n'avait personne à défendre cette année...

Il est déjà difficile de rivaliser avec la direction dans ces réunions, sans travail commun entre syndicat, cela devient impossible. Avec aucun candidat à défendre, la Cfdt en a profité pour régler ses comptes...

**Par opportunité, la CFDT s'est montrée très procédurière lors de cette réunion. C'est navrant, d'autant plus qu'elle n'en fait pas de même dans les instances qu'elle préside, et à chaque fois, c'est la direction qui y gagne !!!!!**